CRISE HUMANITAIRE UKRAINE

L'AMF (association des maires de France) aidée dans sa démarche par la protection civile s'engage auprès de l'Ukraine.

La commune de Villy en Auxois s'engage également.

Des actions se mettent en place :

Si vous souhaitez faire un don pour les familles ukrainiennes , vous pouvez le déposer en mairie de Villy en Auxois aux heures d'ouverture du secrétariat ou directement à la mairie de Vitteaux.

Ces dons seront acheminés à la mairie de Vitteaux puis collectés par la protection civile de Côte d'Or pour ensuite, par les moyens nationaux être envoyés vers les populations Ukrainiennes.

Nous vous remercions pour votre aide et votre générosité.

Vous trouverez ci-dessous la liste des dons que vous pouvez faire.

PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

AMF

CRISE HUMANITAIRE UKRAINE

LISTE DE DONS

Logistique

- Lits de camp
- Sacs de couchage
- Couvertures de survie
- Vêtements
- Matériel électrique (Projecteurs, lumières, rallonges, générateurs)

Hygiène

- Gels & savons corps
- Dentifrices
- Brosses à dents
- Couches & lait maternisé
- Médicaments (non périmés)
- Rasoirs
- Mousses à raser
- Serviettes hygiéniques

Secours

- Gants à usage unique
- Masques chirurgicaux
- Matériel de suture
- Blouses médicales
- Bandages élastiques
- Garrots
- Lecteurs à glycémie
- Pansements hémostatiques
- Pansements
- Solutions antiseptiques
- Matériel médical (Respirateur, défibrillateur, moniteur...)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMF 21 appelle à la solidarité pour soutenir les populations ukrainiennes

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'Association des Maires de France appelle à la solidarité pour soutenir la population ukrainienne.

Sensible à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, l'AMF 21 tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien en soutenant la mobilisation des communes de la Côte-d'Or.

L'AMF est aidée dans sa démarche par la Protection Civile, présente en temps de paix comme en temps de crise partout où la protection des populations nationales comme internationales est menacée.

L'objectif de cette opération est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Ce partenariat avec la Protection Civile a également pour objectif de fournir un appui logistique aux communes. En effet, grâce au maillage territorial de la Protection Civile, les maires peuvent se rapprocher des structures territoriales de la Protection Civile pour la récupération des matériels collectés.

Par ailleurs, pour assurer cette mission de solidarité, l'AMF 21 invite l'ensemble des communes et intercommunalités à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la Protection Civile via le site : https://don.protection-civile.org ou par virement au :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A
Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin

<u>Processus de collecte et liste de dons en PJ.</u>

Ludovic ROCHETTE
Président de l'AMF 21
Maire de Brognon
Président de la CC Norge et Tille

François REBSAMEN
1er Vice-Président Délégué
Maire de Dijon
Président de Dijon Métropole